



LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 62 OCTOBRE 1992

ISSN 029.117.CCP 77.44.41.P.

PORTES OUVERTES

Pour la 3^e fois, la Mairie du XVI^e ouvre ses portes aux associations de l'arrondissement.

Plus de 200 d'entr'elles : culture, sports, jeunesse, environnement, anciens combattants, etc.. vous accueilleront et vous renseigneront sur leurs activités.

SAMEDI 17 OCTOBRE de 10 heures 30 à 13 heures
14 heures 30 à 19 heures

DIMANCHE 18 OCTOBRE de 14 heures 30 à 19 heures.

XVI^e DEMAIN vous attendra au rez de chaussée de la Mairie, dans le grand hall.

L'EXTENSION DE ROLAND GARROS

Elle permettrait d'accueillir 10.000 spectateurs.

L'Enquête Publique a lieu, en ce moment à la Mairie du XVI^e. Elle se termine le 10.10.92.

Vous pouvez donc encore consulter les dossiers.

Et sans doute, ne serait ce pas inutile tant les positions de nos correspondants différent !

Les uns souhaitent un bel équipement sportif qui puisse continuer à recevoir des manifestations de prestige dans un cadre qui ne dépasserait pas les empiètements anciens sur le Bois de Boulogne.

Les autres, surtout des riverains de Boulogne, s'élèvent contre des dérogations au POS, le parking de 500 places, l'augmentation évidente de la circulation induite par manifestations. Ils évoquent, déjà, des projets futurs d'extension dans le Bois et demandent la création d'un grand ensemble sportif en banlieue.

Le Bois est protégé depuis 1852, classé non constructible depuis 1930 et Zone ND depuis 1957.

La Mairie de Paris assure que le Bois ne sera pas "bétonné", que 200 arbres seront replantés, que les constructions prévues ne dépasseront pas 15 m. (hauteur du court central actuel) que le parking évitera les stationnements gênants en surface.... et évoque Kafka.

Allez donc consulter les dossiers exposés à la Mairie et n'hésitez pas à donner votre avis.

Z.A.C. MAILLOT... suite

M. FREMIOT, Directeur des Services Techniques à la Direction de l'Aménagement Urbain, nous l'a assuré au cours de notre A.G. : le projet a été amélioré sur un certain nombre de points : augmentation de la surface de logements, des espaces verts, notamment.

Il n'en reste pas moins que, si nous ne voyons pas d'objection à l'agrandissement du Palais des Congrès, à la couverture partielle du périphérique, nous ne pouvons être d'accord sur les 90.000 m2 de bureaux qui vont surcharger encore l'Ouest de Paris, ce qui va à l'encontre des grandes orientations non seulement de l'Avant projet de Schéma Directeur de l'I.D.F. mais encore de la Charte d'Aménagement de Paris que la Mairie vient de publier. Cette présence d'immeubles de bureaux et d'un grand hôtel entre Maillot et Dauphine va entraîner une augmentation des problèmes de circulation.

En septembre, nous avons repris contact avec les services de M. FREMIOT : "Le projet s'affine, pour tenir compte, dans la mesure du possible des suggestions formulées lors des réunions de concertation. L'enquête Publique ^{est} prévue pour fin Novembre. A cette occasion, le pavillon d'exposition sera à nouveau ouvert.

Le nouveau PAZ (plan d'aménagement de zone) vient d'être, le 28 Novembre, d'être approuvé par le Conseil de Paris.

Ce projet Maillot est important, non seulement parce qu'il se réalisera sur un espace de 27 hectares, mais aussi parce qu'il ouvrira une grande perspective du Louvre à la Défense, et il diminuera ainsi la coupure Paris Banlieue.

Il doit réorganiser la Place Maillot singulièrement enlaidie depuis des années. Des accès nouveaux sont prévus qui rendront enfin le Bois plus accessibles aux piétons.

La partie Grange au Bois (20.000 m2) près de la future ZAC sera reboisée ainsi que le square Bruix.

D'enquêtes Publiques en réunions de concertation, le projet Maillot s'est amélioré sur des détails importants (logements) Il vous sera présenté à nouveau bientôt.... peut être aurez vous des suggestions à faire sur un dossier qui reste ouvert.

ET MOLITOR ?

Rien de visiblement nouveau quant au devenir de la piscine..... et des m2 constructibles possibles malgré les nombreux projets étudiés, en décembre dernier, par un Jury de "spécialistes".

Les bâtiments aveugles, gris sale, abandonnés étonnent ou scandalisent les nombreux passants.

Le financement des travaux pose problème.

La Presse évoque une participation financière du Racing Club France ?

Les habitants du quartier, de l'arrondissement, les scolaires souhaitent qu'une solution soit enfin trouvée. et P.C.TAITTINGER partage vivement ce souhait. Il ajoute : "Cet établissement fait partie de notre patrimoine".

DES HELICOPTERES , encore .!

Nous vous en avons déjà parlé !

Plusieurs de nos adhérents continuent à déplorer les ballets d'hélico au-dessus de leurs têtes. Et le préfet de Paris nous écrit : "Si les vols concernés s'effectuent au départ de l'Héliport d'Issy les Moulineaux, il apparaît effectivement que la Société Hélicap ne respecte pas les conditions d'utilisation de l'aérodrome. En effet, ce texte prévoit, qu'à compter du 31.12.90, les vols circulaires avec passagers et sans escale au départ de cet aérodrome sont interdits"

"Je saisis Aéroport de Paris et la Gendarmerie des transports aériens chargés des contrôles et ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite qui pourra lui être réservée."

Nous ne manquerons pas, à notre tour, de vous la communiquer.

LA SEINE..... et le Monde

L'Unesco va inscrire les berges de la Seine au Patrimoine mondial. Cette zone protégée s'étend du Pont Sully au Pont d'Iéna.

358 sites sont classés dans 83 Pays dont 18 le sont en France.

DES POUBELLES QUI PARLENT ?

Une expérience est tentée sur quelques 20.000 conteneurs dans notre arrondissement. Déjà, quelques poubelles "papier" ont fait leur apparition dans certains immeubles de nos quartiers.

Plus d'étiquettes fragiles : ils auront désormais une "puce" qui contiendra des moyens d'identification rapide : adresse de l'immeuble utilisateur, date de mise en service, et d'entretien et d'autres renseignements utiles aux services utilisateurs.

DU NOUVEAU A JANSON

Un panneau, près de l'entrée principale informe des travaux d'aménagement de nouveaux locaux pour le Centre de Documentation.

Ce C.D.I. regroupera les bibliothèques, l'actuel CDI et le Centre D'Information et d'Orientation. Certes, il est à "usage interne" et réservé aux enseignants et aux élèves du lycée qui y trouveront renseignements et documentation administratifs, pédagogiques, par thème d'enseignement et d'activités : mais tant de nos enfants iront s'y renseigner.

Ce C.D.I. a été le premier créé en France en 1958. Nous lui souhaitons un développement bénéfique à tous.

VUES SUR LA MER ...

En décembre 1988, notre Lettre N°48 tentait, avec le même titre, d'attirer l'attention sur la disparition programmée du petit mais précieux hôtel du Dépôt des Phares, familier aux promeneurs de l'Avenue Albert de Mun.

Le classement de ce souvenir très bien conservé de l'exposition de 1869 avait été demandé au Ministère de l'Environnement dont le silence ne fut égalé que par ceux du Ministère et du Musée de la Marine.

Ce "lieu de mémoire" est pourtant celui de la grande époque d'une suprématie française incontestée : celle de l'éclairage des îles et des côtes marines, ouverte ouverte par les systèmes optiques lenticulaires de Fresnel (1788/1827).

Depuis le brillant succès de la Tour de Cordouan, en 1825 (et en suivant la Côte Californienne on peut découvrir que le Phare de Big Sur est venu de Paris) les ingénieurs du littoral du Monde entier se tournaient vers Paris.

Ils choisirent même le petit hôtel "brique et pierre" proche des Jardins du Trocadéro comme rendez-vous et siège du Secrétariat de leur Union..

Nous avons évoqué les progrès accomplis par la lumière des trois mille "filleuls" de la Commission des Phares des lampes à huile de 1782 à l'électricité.

La menace perceptible en 1988 est maintenant officialisée. Et nous ne voudrions pas avoir signé le permis de démolir du 23 avril 1991....

La prochaine extension du Conseil Economique et Social laissera, peut-être, une curieuse lanterne de récupération, sans le cadre évocateur d'horizons marins dont tant de visiteurs, jeunes ou vieux, garderont la mémoire avec un sourire.

Cela devrait nous consoler ?

CHARTRE D'AMENAGEMENT DE PARIS

La Mairie de Paris vient de faire paraître le texte définitif de la Charte d'Aménagement de Paris, approuvé le 13 avril 1992 par le Conseil de Paris.

Ce document, bien présenté, reste très proche du texte initial paru en Juin 1991; chaque parisien avait alors reçu un résumé du projet de charte avec un questionnaire (un peu trop en forme de plébiscite..) 85.000 réponses ont mis en évidence l'adhésion des "répondeurs" sur les options proposées par la Municipalité : de ce fait pas de changements majeurs entre les deux textes mais seulement quelques précisions concernant notamment l'amélioration de la vie quotidienne, l'environnement et l'aide aux plus fragiles et aux plus démunis.

Dans l'ensemble, les grands objectifs de l'évolution de la Capitale, pour les 20 ans futurs, définis dans ce document, nous paraissent de bon sens. Mais il nous a paru un peu trop comme un catalogue, bien fait, de généralités, insuffisamment étayé par des chiffres.

Toutefois, nous ne sommes pas d'accord avec le souhait de maintenir à tout prix le niveau d'emploi à Paris : il faut à notre avis diminuer d'environ 10 % d'ici 2015 au profit de la

petite et surtout de la grande couronne afin de ralentir l'afflux quotidien de "banlieusards" et même de "provinciaux" dans la Capitale et limiter un engorgement déjà bien difficile à maîtriser.

Et, si la nécessité de stopper le développement des bureaux dans l'Ouest Parisien est bien mentionnée dans le même temps, on prévoit d'en construire 90.000 m² dans la ZAC Maillot !

Habitants du XVI^e, nous regrettons que les projets d'aménagement Maillot et l'agrandissement du Stade Roland Garros apparaissent comme déjà décidés alors que les Enquêtes Publiques n'ont pas eu lieu encore ou sont en cours.

Ceux qui s'intéressent à l'aménagement de notre ville liront avec intérêt cette charte que le Maire de Paris souhaite voir intégrer dans le schéma directeur de l'I.D.F., document que l'on peut trouver à la Direction Générale de l'Information de la Mairie de Paris.

ON CONSTRUIT.. des Bureaux !

L'âme de nos quartiers s'effiloche !

Dans les rues avoisinant l'avenue Kléber des calicots rivalisent pour offrir la location de bureaux. Sans grand succès semble-il ! Ce sont d'anciens appartements transformés, avec ou sans autorisation..

Un charmant petit îlot, dans la rue St Didier, d'anciens ateliers d'artisans ont été démolis. Les façades témoignant d'un récent passé malheureusement voué à la disparition, vont être remplacées par une banale construction "résidence de tourisme", de 31 logements et de 32 places de parking.

Un peu du charme de ce quartier qui part en quenouille.

et 25, RUE JASMIN

Nous sommes alertés par nos adhérents sur le permis de démolir tout à fait regrettable affiché sur ce vaste hôtel particulier occupé par une délégation syrienne.

Notre Maire M.TAITTINGER fait son possible pour obtenir la protection de ce bel immeuble, en parfait état, qui fait partie du patrimoine architectural de notre Ville.

Nos lecteurs nous écrivent

M.C.T. rue de la Cure

"Permettez moi de vous signaler que le sens unique de la Adrien Hébrard, auquel s'est ajouté le passage de l'autobus 52, puis le stationnement des voitures de police devant le nouveau Commissariat, a multiplié l'engorgement de l'avenue Mozart, entre la rue Ribéra et la rue du Ranelagh. Il suffirait d'interdire le stationnement sur un des côtés de la rue A. Hébrard, de maintenir le passage du 52 par la rue de l'Assomption... et bien sûr de faire un parking souterrain pour le commissariat"

Malgré des promesses répercutées par la Municipalité, rien de nouveau sur le réaménagement de la Place Rodin, à la suite des nombreuses doléances des habitants, des riverains, Et les réponses très nombreuses au questionnaire municipal..

M. A.C. rue Erlanger

Comment tuer votre association :

- 1 - n'assistez jamais à une réunion.
- 2 - si vous venez, un hasard, arrivez en retard.
- 3 - critiquez le travail des dirigeants et des membres
- 4 - n'acceptez jamais de poste.. il est plus facile de critiquer que de réaliser.
- 5 - fachez vous si vous n'êtes pas membre du Comité, mais si vous en faites partie, ne faites jamais de suggestion.
- 6 - si le Président vous demande votre avis, répondez que vous n'avez rien à dire.
- 7 - ne faites que ce qui est absolument nécessaire, mais quand d'autres membres retroussent leurs manches et donnent de leur temps de tout coeur et sans arrière pensée, plaignez vous que l'association soit conduite par une clique pleine de vanité.
- 8 - retardez le paiement de votre cotisation aussi longtemps que possible.
- 9 - ne vous souciez pas d'amener de nouveaux adhérents.
- 10 - plaignez vous que l'on ne publie jamais rien sur l'objet de votre activité, mais n'offrez jamais d'écrire un article.

et si votre association meurt, proclamez bien haut que vous l'aviez prévu....

M. A.C, qui assistait à notre dernière Assemblée Générale ! !

Une Mine de Renseignements : notre MAIRIE

Dans tous les domaines qui concernent la vie quotidienne, manifestations sportives, culturelles, artistiques, on peut y trouver des prospectus, des renseignements, des plaquettes des documentation de tous ordres.

Ils sont à la disposition du Public sur des présentoirs accessibles à tous, dans le hall de la Mairie.

LES ASSOCIATIONS communiquent :

La vente-braderie de l'ASSOCIATION FAMILIALE SAINT HONORE d'EYLAU aura lieu 69 rue Boissière

MERCREDI 14 OCTOBRE DE 10 à 19 heures

JEUDI 15 OCTOBRE de 10 à 19 heures

VENEZ NOMBREUX.